

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
 Hors du DÉP^t : — » 6 » 11 » 20
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
 PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
 Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RECLAMES 50
 La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	5 h. 40 ^m matin.	7 h. 28 ^m matin.	9 h. 10 ^m matin.	8 h. 56 ^m matin.	5 h. 53 ^m soir.	10 h. 13 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.
5 h. 10 ^m soir.	1 h. 40 ^m soir.	2 h. 51 ^m soir.	4 h. » » soir.	4 h. 22 ^m soir.	11 h. 6 ^m »	4 h. 41 ^m matin.	2 h. 48 ^m soir.
10 h. » »	5 h. 40 ^m »	7 h. 34 ^m »	8 h. 52 ^m »	9 h. 33 ^m »			

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)
 Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 29 Mai.

La Chambre des députés a refusé, nettement, lundi dernier, de passer à une seconde délibération du projet de loi ayant pour but de favoriser le vinage à prix réduit, c'est-à-dire en ne payant que 20 fr. au lieu de 156 fr. 25 par chaque hectolitre d'alcool. C'est là une excellente nouvelle pour le Lot. On sait que le même résultat fut obtenu, le 1^{er} août 1872, par les efforts combinés de M. Pagès Dupont et de M. Raudot, député de l'Yonne. Cette fois, notre cause a été défendue par M. Guichard, député républicain de l'Yonne, par M. David, député républicain du Gers et par M. Ganivet, député bonapartiste, homme distingué duquel tous ses collègues disent qu'ils ne savent vraiment pas pourquoi il peut être bonapartiste.

Séance très agitée, mardi, à la Chambre des députés.

La discussion principale a porté sur l'urgence demandée pour une proposition de M. Clémenceau, tendant à suspendre la détention de M. Blanqui, « afin de lui permettre de venir présenter la défense de son élection. » L'urgence a été repoussée par 261 suffrages contre 156 voix provenant des membres de l'extrême-gauche, de tous les bonapartistes et de neuf légitimistes.

En parcourant les lignes de ce scrutin édifant, nous trouvons que M. le comte Murat est porté dans le même paragraphe que M. Madier de Montjau. M. le baron Dufour est tout rapproché de M. Dortal, et M. de Valon arrive à la fin couronné par les aimables silhouettes de MM. Bonnet-Duverdier, Gent, Naquet, Benjamin Raspail et Barodet. Abstention de quarante légitimistes et du centre-droit.

Le *National*, signalant le concours parlementaire obtenu par M. Clémenceau, fait la réflexion suivante : « Cette alliance touchante montre une fois de plus que les mesures proposées par l'extrême gauche paraissent excellentes aux pires ennemis de la République. » Fort bien ! mais pourquoi le *National* soutient-il les lois Ferry ? Croit-il qu'elles vailent mieux que l'élection de Blanqui pour l'avenir de la République ?

La séance de mardi a été marquée ensuite par une question de M. Brame sur la révocation tardive d'un maire. Dans ce petit débat, M. le baron Dufour a trouvé moyen de se faire rappeler à l'ordre une première fois et de s'attirer une deuxième fois un rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal. Heureux électeurs de Gourdon, rengorgez-vous ! Nous agissons sous vos regards les lauriers de M. le baron Dufour.

Cette séance s'est enfin terminée par la prise en considération de la proposition de M. Naquet, relative au rétablissement du divorce. M. Naquet, disent les journaux, a été fort éloquent.

M. Naquet, suivant nous, a défendu la plus détestable cause. L'empereur Napoléon I^{er} avait consacré le divorce, et en avait lui-même donné l'exemple. La République ne doit pas suivre cette trace scandaleuse. M. de Valon a interrompu l'orateur pour lui dire : « Il n'y pas de catholiques qu'à droite seulement. » Une si grande vérité nous rappelle que deux et deux font quatre, et que M. de Palisse, un quart d'heure avant sa mort était encore en vie. Du reste, cette interruption nous apprend que M. de Valon est à Versailles.

Les deux sièges inamovibles vacants au Sénat ont été attribués à deux ministres. M. l'amiral Jauréguiberry a été élu par 168 voix, et M. le général Gresley, par 151. Les droites ont donné 80 voix à M. Mercier de la Combe, ancien membre de l'Assemblée nationale, et 62 à M. Rigault, premier président de la cour d'appel d'Aix.

On continue, dans la presse républicaine, à discuter les chances d'adoption ou de rejet des projets de loi Ferry. *L'Indépendance belge* nous fournit à cet égard les indications suivantes :

« On cite parmi les adversaires des projets Ferry à la Chambre, MM. Bardoux, Léon Renault, Louis Blanc, Clémenceau, Madier de Montjau, c'est-à-dire le centre gauche. On affirme aussi que M. Paul Bert qui appartient à l'Union républicaine et qui a une grande compétence dans toutes les questions qui touchent à l'enseignement, serait également opposé dans une certaine mesure aux projets Ferry, dont il trouverait certains articles mal conçus. Au sénat, on cite comme étant hostiles à l'article 7, pour des raisons diverses, M. Dufaure, M. Laboulaye, M. Jules Simon, le centre gauche presque tout entier et quelques membres de la gauche. »

Nous trouvons dans le *Soir* les graves renseignements qui suivent :

« D'après un journal anglais, M. Waddington serait sur le point d'adresser aux puissances signataires du traité de Berlin une nouvelle circulaire sur la question de la Grèce, rappelant les engagements pris à l'origine, les réponses semi-officielles faites à son premier appel, et l'étrange solution qui a été donnée à cette question dont il repousse la responsabilité. »

« La feuille de Londres ajoute qu'elle a souvent critiqué l'attitude de l'Angleterre dans cette affaire et qu'elle peut maintenant affirmer que si les propositions de M. Waddington ont échoué et si la Porte a soulevé des difficultés incessantes, cela provient de ce que lord Beaconsfield est hostile à toute influence française en Orient. »

« Le journal en question ajoute que son correspondant, qui connaît bien l'ancien romancier Disraeli, ne serait pas éloigné de croire qu'il entrerait même dans les projets du ministre anglais d'enlever à la France le protectorat des Lieux-Saints. »

REVUE DES JOURNAUX

Liberté.

Pour recevoir leurs nombreux élèves, les jésuites ont en France vingt-sept collèges. A Brest, ils ont fondé une école préparatoire pour la marine; à Toulouse, ils ont également un établissement préparatoire pour Saint-Cyr, l'Ecole Polytechnique et l'Ecole centrale; mais leur grande école préparatoire est cette Ecole Sainte-Genève, où les études scientifiques ont atteint un degré de supériorité qui a le don d'exaspérer les partisans de toutes les lumières. Ouverte depuis le 12 octobre 1854, l'Ecole Sainte-Genève a compté environ 3,000 élèves.

Le supérieur actuel de l'école est le R. P. Du Lac de Fugères. Le ministre de la maison, ce qui équivaut à peu près à l'emploi de censeur, est le R. P. Montazeau.

Ancien curé dans la Creuse, le Père Montazeau a deux amours en effet : il se partage entre cette école, où de riches familles envoient s'instruire leurs enfants, et les maçons limousins, qui arrivent à Paris parfois sans savoir lire et écrire et sont comme perdus dans cette immense capitale, où ils construisent des palais pour les autres et où ils habitent eux-mêmes des galeas.

Afin de les soustraire aux tentations de l'ivrognerie, le Père Montazeau a fondé un cercle où les maçons se retrouvent chaque soir en sortant du travail, pour suivre des cours de dessin élémentaire et de géométrie qui leur permettent d'arriver rapidement à être compagnons et leur facilitent le moyen de s'établir ensuite à leur compte avec leurs économies. En cas de maladie peu grave, des chambres sont mises à la disposition des membres du cercle. Au train dont vont les choses, on fermera sans doute ce cercle au nom de la Fraternité et on renverra les maçons au cabaret, tandis que, au nom de la Liberté, on interdira au Père Montazeau d'enseigner les mathématiques — le tout pour proclamer une fois de plus que nous vivons sous le régime de l'Égalité.

Mais revenons à l'Ecole Sainte-Genève. Dans la cour à gauche, en lettres d'or, vous lisez cette inscription tirée des *Macchabées* : *Melius est mori, quam videre mala gentis nostrae et sanctorum*. Ceci est la théorie, entrez dans le parloir qui est à votre droite : et voici l'application. Sur les murs de ce parloir vous apercevez les photographies de tous les élèves de l'Ecole tués à l'ennemi. Les noms les plus obscurs figurent à côté des plus illustres; ce sont, pour citer au hasard : le comte d'Adhémar de Cransac, tué à Gravelotte; le prince de Berghes, tué à Sedan; Robert de Kergardec et le marquis de Suffren, tués à Reischoffen; Law de Lauriston, tué en Afrique; le duc de Luynes et de Chevreuse, tué à Loigny; Joseph Algay, tué à Orléans; Henri Aubert tué à Thiais; Lionel Lepot, tué à Paris. Le total des victimes est de 86.

On s'arrête devant ces portraits et l'on éprouve, en passant cette revue une impression de mélancolie profonde. Quelques-unes de ces physionomies sont martiales et révèlent le soldat déjà habitué aux camps; d'autres sont empreintes encore d'une grâce juvénile, et sous le héros laissent apparaître l'enfant. Lisez les *Souvenirs de l'Ecole Sainte-Genève*, et dans chacune des notices consacrées par le P. Chauveau, aux élèves tombés pour la Patrie, vous trouverez des épisodes superbes ou touchants.

Cette visite dans le parloir est vraiment impressionnante. Quand un vieillard vous dit avec son bon sourire, devant ce martyrologe de l'Ecole : « On prétend que nous ne sommes pas français ! » on songe que beaucoup de ceux qui sont les plus acharnés contre ces patriotiques instructeurs d'une jeunesse héroïque sont, eux, des Français d'hier. La France leur a fait généreusement place à son foyer, elle les a mis dans des postes que n'occupent jamais beaucoup de ses enfants qui, de père en fils sont sur le sol depuis cinq cents ans. Ne serait-ce pas de la simple pudeur que de laisser au moins nos pères de famille faire élever leurs enfants à leur guise ?

Dans le fond du parloir, vous découvrez la statue du Père Ducondray, recteur de l'école Sainte-Genève avant le Père Du Lac, et représenté au moment où il tombe sous les balles des fédérés. Au-dessus de la porte d'entrée qui conduit aux cellules sont les médaillons du Père Gaubert, du Père Alexis Clerc et du Père de Bengy. Les deux premiers sont graves et doux, l'autre presque souriant comme il convient à l'intrepide aumônier militaire qui se multipliait pendant le siège et trouvait moyen d'égayer nos blessés au milieu de leurs souffrances.

C'est le 4 avril 1871, on le sait, qu'un bataillon de fédérés envahit l'Ecole de la rue Lhomond, et demanda qu'on lui livrât les armes cachées. Pour la foule, les *armes cachées* sont le mot vague que les prétendus lettrés remplacent par le mot *menées occultes*, ou *agissements ténébreux*. Ce sont les mêmes phrases toutes faites; seulement l'homme du peuple en les employant, est plus sincère. Faute d'armes qui ne se trouvent pas, on saisit le Père Ducondray, le Père Anatole de Bengy et le Père Clerc, qui furent bientôt rejoints au Dépôt par le Père Olivaint et le Père Gaubert, arrêtés rue de Sèvres.

Ce n'est pas le cas d'employer une expression consacrée et de répéter que les détails de l'effroyable agonie de ces malheureux otages sont dans toutes les mémoires. Il paraît que, dans certaines mémoires d'hommes d'Etat, ces horreurs exercées sur de vieux prêtres, n'ont laissé que le désir de tourmenter un peu, par des voies en apparence plus légales, ceux que la Commune a épargnés.

Nota du *Journal du Lot* : Cet article est d'autant plus remarquable que la *Liberté* a pour propriétaire et pour directeur, un israélite ancien Saint-Simonien, M. Isaac Péreire.

Soir.

La *République française* publie un article qui vaut d'être médité. Il détonne quelque peu avec d'autres articles parus récemment dans ce journal.

Ce n'est plus un concours indépendant, moins encore une alliance qu'elle offre au gouvernement : c'est un marché.

Nous voterons l'annulation de l'élection Blanqui; mais en revanche vous nous donnerez sa grâce.

La situation serait celle-ci : Blanqui verra son élection annulée. Gracié ou non, il sera réélu. Si le gouvernement persiste alors dans son attitude, peut-être obtiendra-t-il un second vote d'annulation; peut-être! mais ensuite, il ne faut plus compter sur rien, ce sera la guerre.

Les dégrèvements d'impôts.

La Commission du budget a statué mardi, sur les dégrèvements d'impôts pour 1880. Voici quelques détails à ce sujet :

Lorsque le budget de 1880 fut présenté à la Chambre, en janvier dernier, le ministre des finances proposait de dégrèver les patentes des 4^e, 5^e et 6^e classes, ainsi que l'impôt sur les transports par voiture publique et le timbre des mandats de poste.

La Commission du budget reconnut bien vite que M. Léon Say avait fait pour le rendement des impôts indirects en 1880 des estimations, par comparaison avec 1878, de 10 millions, qu'il supposait correspondre à la plus-value exceptionnelle déterminée par l'Exposition universelle. Mais la Commission se basant sur les résultats des quatre premiers mois de 1879, qui avaient été extrêmement favorables, constata qu'on pouvait, sans exagération, ne pas admettre cette réduction de 10 millions; c'était donc un excédant disponible nouveau qui s'offrait à elle. En outre, la Commission, par l'étude attentive des dépenses nouvelles, a pu

réaliser 4 millions et demi d'économies sur les propositions du ministre. Il y avait donc en totalité un excédant disponible de 14 millions et demi permettant de faire de nouveaux dégrèvements venant s'ajouter à ceux déjà proposés. Il importe de rappeler que le ministre avait accepté ce système et qu'il admettait à la plus-value de 10 millions et les 4 millions et demi de réduction.

M. Léon Say a proposé par un nouveau projet déposé, il y a quelques jours, d'affecter ces 14 millions et demi à étendre le dégrèvement des patentes de 18 centimes, sur les 43 centimes additionnels établis en 1872.

Dans sa séance d'hier, la Commission, après un long et intéressant débat, et malgré les observations de MM. Lelièvre, Louis Legrand et Langlois, qui demandaient l'adoption du nouveau projet de M. Léon Say, a décidé qu'il y avait lieu de s'en tenir au dégrèvement partiel de patentes, primitivement présenté par le ministre.

Sur la proposition de MM. Rouvier et Vilson, elle a décidé d'employer l'excédant de 14 millions et demi à dégrèver l'impôt du papier et celui de la stéarine et des bougies. L'impôt du papier est évalué pour l'année 1880 à 14,889,000 fr. ; celui de la stéarine et des bougies à 7,388,000 fr.

M. Bardoux demandait qu'on supprimât la totalité de l'impôt du papier dès le 1^{er} janvier 1880 ; mais ce dégrèvement aurait absorbé tout l'excédant disponible. La Commission a préféré ne faire partir le dégrèvement que du 1^{er} juillet 1880 et le faire porter à la fois sur le papier et sur la stéarine et les bougies. Le dégrèvement sera donc pour six mois, en ce qui concerne le papier de 7,444,500 fr. et en ce qui concerne la stéarine et les bougies, de 3,694,000 fr. ; soit pour les deux 14,138,500 francs.

En prenant ces décisions, la Commission a considéré que le dégrèvement partiel des patentes portait sur la classe la plus nombreuse et la plus intéressante, celle des petits commerçants, au nombre de 900,000 ; tandis que le dégrèvement général proposé par le ministre, atteindrait de grands patentés, qui peuvent aisément supporter le surcroît de charges que leur imposa l'Assemblée nationale en 1872. L'impôt sur le papier lui a paru injuste dans son application et funeste dans ses effets. D'une part, en ce qui concerne les journaux, il représente une contribution de 45 % ; de l'autre, il pèse sur le papier destiné aux livres et aux fournitures scolaires et crée ainsi une entrave réelle au développement de l'enseignement public. C'est par cette double raison que s'est déterminée la Commission.

Nous rappelons que le dégrèvement partiel des patentes qu'elle a accepté s'élève à 10,939,130 fr., que la suppression du timbre des mandats de poste constitue un dégrèvement d'un million, et que la réduction du droit sur les transports par voiture publique en constitue un autre de

1,047,000 fr. Pour avoir le chiffre du dégrèvement total proposé pour 1880, il faut donc additionner ces diverses sommes :

Patentes.....	10,939,130 fr.
Papier.....	7,444,500
Stéarine et bougies.....	3,694,000
Timbres et mandats.....	1,000,000
Droits sur les transports par voitures.....	1,047,000
Total.....	24,124,630 fr.

C'est donc un dégrèvement total de 24,124,630 fr. que la Commission propose pour l'année 1880. Encore y a-t-il lieu de remarquer qu'il va rester sur l'excédant disponible un reliquat de près de 3 millions et demi. La Commission à l'intention d'en employer une partie à porter de 1 à 3 millions le crédit pour subventions aux communes qui veulent établir chez elles la gratuité de l'instruction primaire. Comme dernier détail, nous rappellerons que les dégrèvements opérés depuis près de quatre ans s'élèvent à la somme de 80 millions.

INFORMATIONS

REMISE DE LA BARRETTE AUX CARDINAUX DESPREZ ET PIE.

Le président de la République a reçu lundi, en audience publique, Mgr Cataldi et Mgr English, camériers secrets du pape, qui lui ont remis les lettres pontificales les accréditant auprès de lui en qualité d'ablégats apostoliques, pour la remise des barrettes destinées à S. Em. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, et à S. Em. le cardinal Pie, évêque de Poitiers, promu à la pourpre romaine, sur la présentation du gouvernement français, dans le consistoire du 12 de ce mois.

Mgr Cataldi et Mgr English ont prononcé, suivant l'usage, un discours en langue latine.

Le président leur a répondu :

Messieurs les ablépats.

Je me félicite du choix que le saint-père a fait de vos personnes pour le représenter dans cette cérémonie ; soyez les bienvenus !

Je vous remercie de ce qu'il y a d'obligeant pour le président de la République dans les discours éloquentes que vous lui adressez, et des vœux que vous exprimez pour la prospérité de la France.

Après cette réception, les cardinaux ont été introduits, ainsi que les gardes nobles qui les accompagnaient, auprès de M. le président de la République, qui leur a remis la barrette, en présence du président du conseil, ministre des affaires étrangères, de M. le ministre de l'intérieur et des cultes et de M. le sous-secrétaire d'Etat ou ministre de l'intérieur et des cultes.

Le nonce et le personnel de la nunciature assistaient également à cette cérémonie.

En réponse aux discours des deux nouveaux cardinaux, le président de la République a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs les cardinaux,

Je dois aux fonctions que mon pays m'a confiées

l'honneur de vous remettre les insignes de la haute dignité que vous ont méritée vos talents et vos vertus, et dont le Souverain Pontife a couronné votre long épiscopat. Je suis heureux d'avoir, au nom du pouvoir civil, à prendre cette part à votre élévation.

Vous invoquez l'autorité constitutionnelle du président de la République en faveur des droits de l'Eglise elle ne leur fera pas défaut. Ne craignez point pour eux ; ils ne courent aucun péril, ils sont sous la sauvegarde des lois, et le gouvernement, s'il ne met point les droits de l'Eglise au-dessus des droits de l'Etat, est animé d'une vive sollicitude pour la protestation des uns et des autres.

Après les représentations des gardes-nobles et des ecclésiastiques qui accompagnaient les cardinaux, leurs Eminences ont été reçues par M^{me} Grévy et ont déjeuné à la présidence. Elles ont ensuite été reconduites dans les voitures du président par l'introduit des ambassadeurs.

Un décret publié par le *Journal officiel* fixe au 15 juin l'élection qui doit avoir lieu à Dieppe pour le remplacement de M. Lebourgeois. Les conservateurs dieppois ont fait choix, pour leur candidat à cette élection, de M. Estancelin, ami personnel des princes d'Orléans.

Dans la dernière réunion du centre gauche de la Chambre des députés, plusieurs membres de ce groupe, notamment MM. Léon Renault, de Marcère, Bardoux, se sont prononcés contre les projets de loi de M. Jules Ferry. Cette opposition déplait fort à la presse radicale ou quasi-radical.

Divers journaux ont publié la liste des sénateurs, des députés et des personnages politiques appartenant à la franc-maçonnerie. Le *Français* a cité un nouveau nom, celui de M. Edouard Laferrière ; il s'est demandé si ce franc-maçon était bien le directeur actuel des cultes. « Nous trouvons, dit ce journal, la mention d'un *Edouard-Louis Laferrière*, et le directeur des cultes se nommait, nous disait-on, *Edouard-Julien Laferrière*. » Nous avons, par scrupule, omis de signaler le directeur des cultes parmi les francs-maçons. Renseignements pris, M. Laferrière, directeur des cultes, a bien pour prénoms *Edouard-Louis Julien*. C'est donc du même personnage qu'il s'agit. M. *Edouard-Louis-Julien Laferrière* est en même temps publiquement affilié à la franc-maçonnerie et directeur des cultes. »

Nous avons annoncé, en *Dernières nouvelles*, que la censure simple avait été prononcée contre M. Baudry-d'Asson en vertu de l'article 123 du règlement de la Chambre.

Aux termes de l'article 127, la censure simple est prononcée par la Chambre sans débats et par assis et levé, sur la proposition du président contre tout député qui, après le rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal, ne sera pas rentré dans le devoir.

La décision de la Chambre prononçant la

censure simple et inscrite au procès-verbal. D'après l'article 128 du règlement, la censure simple ainsi que la censure avec exclusion temporaire emportent de droit :

- 1^o La privation pendant un mois de moitié de l'indemnité allouée au député ;
 - 2^o L'impression et l'affiche à deux cents exemplaires, au frais du député, de l'extrait du procès-verbal mentionnant la censure.
- Les affiches seront apposées dans toutes les communes de la circonscription par laquelle le député a été élu.

Un fait, qui aurait dû être prévu et évité, se produit à l'Académie française, où il cause une très vive émotion. Cette émotion gagne déjà le monde politique et littéraire.

On sait que M. Emile Ollivier, en sa qualité de directeur trimestriel, doit recevoir M. Henri Martin, successeur de M. Thiers à l'Académie française.

M. Emile Ollivier était donc chargé de prononcer, au nom de l'Académie française, le discours d'usage en réponse à celui du récipiendaire. Selon l'usage également, les deux discours, avant d'être lus en séance publique, ont été soumis à l'examen préalable d'un comité de révision.

La politique est intervenue dans cette affaire qui aurait dû rester toute académique. M. Henri Martin paraît avoir vivement critiqué l'Empire. M. Emile Ollivier a riposté avec non moins de verve.

Bref, les discours de MM. Henri Martin et Emile Ollivier ressemblant peu aux anciens éloges académiques et introduisant la politique militante dans une assemblée qui doit rester essentiellement littéraire, le comité de révision a mis, au moins provisoirement, son veto sur ces deux discours.

Des modifications ont été demandées aux deux discours qui seront soumis à une nouvelle lecture, après laquelle une décision définitive sera prise.

La *Gazette nationale* de Berlin confirme que l'armée allemande va être augmentée de 30 batteries d'artillerie.

Il y a quelques semaines, le bruit a couru que les forces du corps d'armée stationné en Alsace-Lorraine allaient être accrues ; mais les journaux semi-officiels ont déclaré qu'on n'avait aucune intention de modifier la situation militaire en Alsace.

Il paraît malgré cela aujourd'hui qu'il s'agit plus d'un simple corps d'armée, mais bien du corps de l'artillerie allemande tout entier qui va subir une augmentation notable.

LA GUERRE DES ZOULOUS

Une dépêche du Cap annonce que Cetliway menace d'envahir le Natal. Les Zoulous n'auraient donc pas perdu autant de monde qu'on leur en a dit. Les journaux anglais. Qu'il en soit, les dépenses que nécessite cette

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

29 Mai 1879. (49)

Correspondance Littéraire AD. FAVRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

XVII

LES MASSACRES A DAMAS.

« Damas est perdue ! lui dit l'émir. Nous mourons, mais nous ne devons pas mourir comme des femmes. Il faut nous battre ; il faut, vous tous chrétiens, vous armer et vous défendre ! »

Des fusils et des armes sont distribués à cinq cents hommes.

« Mes armes ! dit l'émir à l'un de ses fils.

Et pendant ce temps les massacres continuaient plus furieux que jamais. * Des femmes sont attachées nues à la queue des chevaux, et traînées par les rues jusqu'à ce que leur corps tombe en lambeaux.

Reproduction interdite.

* A l'hôpital chrétien, fondé et servi par les sœurs de Saint-Vincent de Paule, où il y avait trois cents malades : tous furent égorgés jusqu'au dernier par les Turcs.

* Un prêtre est saisi par les monstres. On lui fait une tonsure avec un sabre. On lui dessine sur la poitrine et sur le dos, avec un *kandjar*, ses habits sacerdotaux. Le sang coule à flots du corps labouré du martyr, et on le laisse expirer dans la torture, lui refusant l'eau qu'il implore pour éteindre sa soif.

Des pères, des maris, des frères, des fils voyaient là... sous leurs yeux... dans leur impuissance folle... leurs filles, leurs femmes, leurs sœurs, leurs mères servir de jouets à des monstres sans nom : il voyaient les canons de fusils dirigés sur ces poitrines si chères... ils entendaient s'abattre le chien du pistolet dont la balle broyait une tête qu'ils avaient couverte de baisers... ils entendaient le choc de l'acier brisant les os et pénétrant dans les chairs... ils voyaient couler en ruisseau ce sang qui était le leur, et ils ne pouvaient rien !

Garrottés, blessés, mutilés, torturés, ils imploraient la mort, et leurs infâmes bourreaux se plaisaient à prolonger leur supplice. Non ! ce qui se passa à Damas dans ces journées horribles n'a pas de dénomination dans notre langue !

Et M. Paterson, l'excellent négociant anglais, qui s'en allait de l'autre côté du Liban, calme, insouciant, sans péril suspendu sur sa tête, M. Paterson devait, dans son égoïsme, continuer à nier les massacres des Maronites, et, certes, à cette heure, il doit crier l'un des premiers pour la révision du procès des chefs druses, et il doit demander à l'hu-

manité le bienfait de la vie des assassins. C'est qu'avant d'être homme il est bon négociant, M. Paterson ; c'est qu'avant de compter les existences des Maronites il compte les livres sterling de son coffre-fort ; c'est qu'avant de penser aux autres il pense à lui, le digne gentleman, et il se dit que, pour la prospérité de son commerce et pour la facilité de ses relations avec ses comptoirs des Indes, il faut que les Druses soient toujours Druses et que les Maronites soient sacrifiés. Il a toujours raisonné ainsi, M. Paterson ; aussi, il est riche, il fait de bonnes affaires, et il se prétend le meilleur homme du monde !...

Les massacres continuaient toujours. Les rues étaient jonchées de cadavres et souillées de sang. Plus de vingt mille chrétiens et plus de cinq mille juifs s'étaient réfugiés dans un même quartier, essayant de se défendre, de se barricader, de retarder l'instant de la mort.

Les Druses et les Turcs attaquaient de tous côtés. A la tête des Druses marchait Malhoun-Khatoun, le cheik, le yatagan sanglant à la main, excitant sa troupe d'assassins, les lançant sur les traces des malheureux Maronites, comme le chasseur lance le chien sur la piste du gibier.

Les Druses entouraient ce quartier de la ville, dernier refuge des Maronites, mais il ne pouvaient pénétrer que pas à pas, non que la défense fût opiniâtre, mais il y avait tant de victimes à immoler ! Les soldats turcs accouraient de tous côtés. Les Druses tuaient, les Turcs brûlaient, tous pillaient, volaient avec des hurlements féroces. Osmen-ben-As-sah, l'agah, n'était pas parmi les siens. Qu'était-il devenu ? Personne ne l'avait vu depuis la veille.

Le sang ruisselait à flots. Une bande de Druses s'était engagée dans une rue sinueuse et étroite, comme le sont les rues des villes orientales. Des cris déchirants partaient d'une vaste maison d'apparence européenne. Sur la porte de cette maison était écrit en grosses lettres et en français : *Pensionnat de jeunes filles*. C'était effectivement une institution dirigée par une Française et qui, réputée à Damas et dans les environs, servait d'asile à plus de deux cents jeunes filles de tous âges appartenant aux plus riches familles des négociants européens du pays.

Ces pauvres enfants, en proie à la plus folle terreur, attendaient la mort avec des angoisses effrayantes. Deux prêtres catholiques étaient parmi les jeunes filles et les exhortaient. Quelques religieuses, quelques unes de ces pieuses sœurs de la miséricorde et de la charité que l'on est certain de trouver partout où il y a souffrance à consoler, blessures à panser, malades à soigner, joignaient leurs exhortations à celles des ministres de Dieu, mais les pensionnaires, épouvantées, se tordaient les bras, s'arrachaient les cheveux en poussant des cris d'horreur. Quelques-unes, frappées de folie subitement, erraient dans les cours, riant de ce rire strident, épouvantable dont les accès paraissent être la plus cruelle des tortures.

Tout à coup les portes, attaquées du dehors, s'élevèrent et les démons sanguinaires se répandirent dans le pensionnat comme un torrent de lave dévastatrice.

(A suivre).

guerre sont effroyables, et on regrette plus vivement que jamais à Londres de l'avoir entreprise. S'il fallait, d'ailleurs, une preuve de l'importance que prend la guerre contre les Zoulous, il suffirait d'ajouter que le gouvernement anglais vient de confier à sir Garnett Woolsey le commandement supérieur civil et militaire du Natal, du Transvaal et des territoires cafres situés au nord et à l'est de la colonie du Cap. Sir G. Woolsey est le général le plus populaire en Angleterre depuis son heureuse campagne contre les Ashantees.

Les correspondances reçues par les feuilles anglaises sont toutes assez pessimistes. La guerre du Cap imposera à l'Angleterre les plus lourds sacrifices d'hommes et d'argent. L'armée compte maintenant 25,000 hommes dont 4,000 volontaires coloniaux. Cet effectif sera prochainement augmenté par l'envoi d'un corps de 2,000 soldats d'infanterie de marine. Le *Daily News* parle des pertes énormes subies jusqu'ici. On les évalue, au Cap, à 2,500 hommes. Mais l'effectif est, en outre, très réduit par les fièvres et la dysenterie. Quant à la dépense, elle prend de telles proportions que le *Times* croit pouvoir assurer qu'elle monte à 12,500,000 francs par semaine. C'est une lourde charge pour l'Angleterre, d'autant plus lourde que rien ne permet encore de prévoir la fin de la guerre.

CHRONIQUE LOCALE

Vendredi dernier, M. le colonel Tarayre, du 7^e de ligne, a assisté aux exercices militaires qui se font dans l'intérieur du Lycée. M. le colonel s'est montré satisfait de la précision avec laquelle les diverses manœuvres ont été exécutées par les élèves.

Par décision ministérielle du 22 mai :

M. Schmittheissler, capitaine au 132^e régiment d'infanterie de ligne, passe au 7^e régiment de même arme, pour y occuper un emploi de son grade, en remplacement de M. Gidoin, qui permute avec lui.

Hier, 28 mai, a eu lieu à la mairie de Neuilly, le mariage de M^{lle} Richard, fille de M. Richard, ex-intendant militaire, secrétaire du président de la Chambre des Députés, avec notre compatriote, M. Albert Cayla, professeur au collège Rollin.

M. Gambetta était le premier témoin de la mariée.

M. le ministre de l'intérieur a accordé une médaille d'argent de 2^e classe, au sieur Vitrac, Pierre, dit Fabien, meunier à Boutière, commune de Creysse, pour avoir sauvé, le 29 septembre 1878, le nommé Bessac, Firmin, qui était en danger de se noyer dans la rivière de la Dordogne.

On écrit de Bordeaux :

Dimanche dernier, un affreux malheur s'est produit au Cirque en plein spectacle.

M. Alaric Martin, écuyer; M^{me} Lydie Boutin, Aimada Coulam et Berthe Schioume, écuyères, montaient quatre chevaux qui couraient de front. M^{me} Alaric Martin était au piano, en dehors de l'arène, et jouait un galop de Strauss.

Tout à coup, le cheval de M. Martin prend peur, bondit en dehors de la barrière et vient s'abattre sur M^{me} Martin et sur quelques spectateurs.

M^{me} Martin a été tuée sur le coup. Près d'elle, deux personnes, M^{me} Barjoud et M^{me} Maria, sa suivante, ont été blessées, l'une à l'épaule, et l'autre au bas-ventre. Les blessures sont graves.

Des trois écuyères, deux n'ont aucun mal; la troisième, M^{lle} Berthe, qui avait voulu sauter à terre et que sa robe a retenue à la selle, a été entraînée par son cheval et s'est fracturé une jambe. M. Martin a eu, lui, une jambe et un bras brisés; son état inspire de graves inquiétudes.

M^{me} Martin était mariée en secondes noces avec M. Martin.

Cette catastrophe a jeté la consternation dans notre petite ville.

UN NOUVEAU DANGER DU TABAC.

La nicotine est véritablement un poison, et le cas suivant peut servir d'avis salubre aux fumeurs.

Le sieur D..., portefaix aux Halles, se faisait accidentellement, il y a quelques jours, une blessure à l'index de la main gauche, avec un couteau qui lui avait servi quelques minutes avant à nettoyer sa pipe.

Le doigt s'enfla aussitôt; le bras se couvrit d'une rougeur de mauvais augure, et les ganglions de l'aisselle s'enflammaient dès le lendemain.

Le chirurgien, appelé immédiatement, constata de graves lésions dans le membre malade; ayant reconnu que le mal était produit par l'introduction de la nicotine dans le sang, il a jugé l'amputation nécessaire, afin d'arrêter la propagation du principe vénéneux dans tout l'organisme.

Le blessé a été transporté d'urgence à l'hôpital Necker dans un état des plus alarmants.

Théâtre de Cahors

Spectacle de Samedi 31 mai 1879.

Représentation extraordinaire

de Ruy Blas

DE VICTOR HUGO

Avec le concours de

M^{lle} Marie-Laure et M. Rosambeau, du Théâtre de la Porte-Saint-Martin.

M. Dumoraiz, ex-Pensionnaire du Théâtre-Français et M. Walter de l'Odéon.

M. Sairvier, du Théâtre du Châtelet, M^{lle} Carina, du Théâtre du Vaudeville et M^{me} Montigaud, de l'Ambigu.

Pour la chronique locale, A. Layton.

BULLETIN AGRICOLE

On écrit d'Agen au *Bulletin des Halles* :

A l'occasion de la tenue du Concours régional, il y a eu à Agen affluence des agriculteurs du Sud-Ouest.

Les avis sur l'état des récoltes en terre ont été unanimes touchant le triste avenir des rendements probables de l'année.

La persistance sans égale des pluies depuis le mois d'octobre jointe aux gelées tardives du 13 avril sont les principales causes de la disette en perspective.

Les blés des coteaux et des versants sont moins frappés des intempéries; ils sont très-courts, pas trop surchargés d'herbes parasites et prêts à épier.

Dans les vallées, où les eaux n'ont pas un écoulement ou une absorption facile, les emblavures sont mauvaises et pour ainsi dire abandonnées pour faire place à d'autres cultures.

La paille manquera donc généralement et le grain sera d'autant moins abondant, qu'il y a infiniment moins de pieds.

Ces observations de nos meilleurs agronomes sont malheureusement trop fondées, car plus on parcourt les campagnes de la zone garonnaise, plus on est frappé de leur cruelle exactitude.

Les semailles de printemps ont eu peu de chances. Les maïs, les pommes de terre et les menus grains ont été confiés à des sols mal préparés et profondément saturés d'eau.

Il faudrait de la chaleur, du beau temps pour raviver nos plantes, et le soleil du Midi se voile à chaque instant.

La vigne est bien en retard. Elle a reçu très-peu de façons, par suite de l'imperméabilité générale des terrains. Toute réflexion serait prématurée à l'égard des vendanges prochaines, sauf les points déjà atteints dans l'extrême Languedoc par les gelées.

Il ne saurait en être de même des pruniers de l'Agenais. L'intensité des pluies a détruit la floraison au moment de son épanouissement.

Il reste fort peu de fruits sur les arbres; ce sera encore un deuil pour nos contrées.

* *

Arras (Pas-de-Calais), 25 mai.

Cette semaine a été tout-à-fait favorable à la végétation. Une température douce et bienfaisante a reverdi la plaine qui a pris un aspect nouveau.

Angerville (Seine-et-Oise), 24 mai.

Nous avons eu deux ou trois jours qui ont fait du bien à la végétation, mais le froid est revenu.

Bar-sur-Aube (Aube), 25 mai.

La semaine a été bonne pour les récoltes en terre; néanmoins, on ne croit pas à une bonne récolte pour le blé; il y aura peu de fourrages.

Bar-sur-Seine (Aube), 23 mai.

Le beau temps de ces jours derniers, a fait un bien très-sensible.

Nous avons beaucoup de navettes qui promettent un bon rendement.

Nancy (Meurthe-et-Moselle), 24 mai.

Le beau temps qu'il a fait cette semaine a fait beaucoup de bien, surtout au blé; il nous faut encore de la chaleur pour toutes les récoltes avant qu'on puisse se prononcer.

Orléans (Loiret), 24 mai.

Les récoltes se sont sensiblement améliorées par la chaleur de ces jours derniers; le mauvais temps recommence et ne leur sera pas profitable.

A Cahors le temps est redevenu froid et pluvieux depuis une semaine.

Nous lisons dans le *Journal de Condom* du 25 mai :

Les apparences de la vigne, en Armagnac, laissent beaucoup à désirer, le fait est incontestable. On avait cru, il y a quelque jours, à un commencement de belle saison, mais la pluie est revenue, le ciel est nuageux, la température froide relativement. Les travaux indispensables ne peuvent se faire ou se font mal.

FAITS DIVERS

Quel temps fera-t-il !

Cette question se pose tous les jours, toutes les heures; l'état déplorable de notre atmosphère n'est pas de nature à mettre un terme à la curiosité générale, chacun voulant savoir pourquoi le ciel ne s'éclaircit pas, demandant si les saisons ne sont pas interverties, si le soleil s'éloigne de la terre, etc.

En réalité, il faudrait posséder la science infuse pour satisfaire toutes les exigences qui se manifestent à l'égard des prédictions sur le temps.

Cependant, au milieu de toutes les prédictions qui nous étourdissent, il y a quelque chose de sérieux, limité aux apparences d'un jour; ce sont certaines remarques familières aux habitants de la campagne. Ces pronostics sont connus; inutile de les reproduire ici. Arrivons donc à ce qui a été fait de vraiment utile, de sérieux dans ces derniers temps, au sujet de la grande affaire, de l'annonce des tempêtes, qui est le point essentiel des prédictions. Dans une conférence qu'il a faite tout récemment, M. Faye a traité cette question d'une manière très-complète; il a exposé l'état actuel de nos connaissances sur cette partie de la météorologie, et il a énoncé les moyens dont la pratique s'est emparée.

La belle création de M. le Verrier avait pour but de signaler les ouragans au moment de leur arrivée sur nos côtes; ces signaux devançaient ainsi de plusieurs heures leur arrivée sur d'autres points de notre territoire, mais rien n'avertissait les côtes frappées en premier lieu. Il restait quelque chose de bien plus considérable à faire: c'était de prendre les tempêtes en Amérique et de les signaler à l'Europe, non plus quelques heures, mais plusieurs jours d'avance.

La mer la plus fréquentée est assurément celle qui s'étend entre l'Europe et l'Amérique, c'est-à-dire l'Atlantique. Ce serait donc réduire notablement les chiffres formidables des sinistres que d'éclairer en quelque sorte cette longue traversée par l'annonce des tempêtes qui vont y régner. D'après les lois des tempêtes,

elles viennent précisément d'Amérique; elles traversent l'Océan en quelques jours, suivant des branches de paraboles dirigées vers le Nord-Est. Si donc en Amérique on parvenait à déterminer avec exactitude quelques points de cette courbe, on serait en état de la prolonger par delà l'Océan jusqu'à nous, sur une carte, bien entendu, et d'annoncer ainsi à toute l'Europe la marche probable de la tempête, les points qui doivent être touchés les premiers, et jusqu'à l'époque probable de son arrivée.

Cette grandiose idée a été réalisée dans ces derniers temps, non par le concours et avec les ressources des gouvernements intéressés, mais la généreuse initiative d'un simple journal.

Il est vrai que ce journal est le *Herald*, de New-York, et que son directeur est M. Bennett. Un service météorologique complet a été organisé dans les bureaux de ce journal. Chaque tempête y est signalée pas à pas; soit celles du Pacifique qui auront à traverser tout le continent des Etats-Unis avant d'atteindre l'Atlantique, soit celles de l'Atlantique qui viennent raser le golfe du Mexique et se recourbent à la hauteur du cap Hatteras pour marcher ensuite au nord est.

C'est de l'étude rapide de ces documents, combinée avec une connaissance approfondie de la marche des tempêtes, que proviennent ces annonces si étonnantes que vous lisez de temps à autre dans les journaux. Elles sont câblées de New-York à une heure du matin; c'est le terme cité en Amérique. Elles arrivent instantanément à Londres, mais il est alors six heures dans cette ville, à cause de la différence de longitude. Pour nous, Français, qui n'avons pas encore le câble transatlantique, elles nous viennent par ricochet de Londres vers midi.

M. Faye fait remarquer avec raison, que toutes ces annonces ne se réalisent pas au pied de la lettre: pour prolonger avec certitude la trajectoire d'une tempête par dessus 1,500 lieues de mer, il faudrait en connaître la forme et la vitesse avec une exactitude qu'on ne saurait atteindre aujourd'hui. D'ailleurs les cyclones terrestres, comme les taches solaires, présentent souvent le phénomène de la segmentation. Mais, à mesure que ces études progresseront, les prédictions qu'on en déduira acquerront une précision plus grande.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 28 mai, soir.

Voici, d'après le *Télégraphe*, le texte de la dépêche qui a annoncé au ministère des affaires étrangères la mort de M. de Rochechouart; elle a été envoyée par le second secrétaire de la légation de France à Haïti :

« M. de Rochechouart, ministre de France, vient de mourir, enlevé en deux heures par un accès de fièvre jaune.

» Son secrétaire particulier a succombé aussi; le premier secrétaire de la légation également;

» Et je ressens les premières atteintes du même mal. »

Une dépêche de Saint-Petersbourg, 18 mai, annonce qu'une jeune fille de 17 ans, M^{lle} Sophie Stertofeld, vient d'être condamnée à être fusillée comme membre d'une association illicite, colportage de brochures subversives, etc.

Bourse de Paris.

Cours du 29 Mai

Rente 3 p. %..... 80.80
 — 3 p. % amortissable. 83.20
 — 4 1/2 p. %..... 111.50
 — 5 p. %..... 115.23

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 28 mai	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.040	3.033 »
Crédit foncier.....	767 50	768 75
Orléans-Actions.....	1.187 50	1.190 »
Orléans-Obligations.....	389 »	392 »
Suez.....	745 »	745 »
Italien 5 %.....	81 05	80 70

Etude de M^e Scipion DELBREIL, avoué-licencié, près le tribunal civil de Cahors.

VENTE
De Biens Immeubles
Dépendant d'une Faillite.

Adjudication fixée au vingt-quatre Juin prochain.

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-sept août mil huit cent soixante-dix-huit, le sieur Antoine Couderc, curateur à la succession vacante du sieur Bernard Ferby, quand vivait négociant, domicilié de la commune de Valroufié, mais demeurant dans la ville de Cahors, où il est décédé, avait été autorisé à faire vendre les biens immeubles ci-après désignés. Mais avant la vente de ces biens le sieur Ferby a été déclaré en état de faillite et le dit sieur Antoine Couderc et le sieur Pierre Tardieu, tous les deux praticiens, habitants et domiciliés de la ville de Cahors ont été nommés syndics de ladite faillite. En leur dite qualité de syndics ils ont été autorisés, par jugement du même tribunal, en date du 7 mai courant, à faire procéder à la vente desdits biens. Ils ont constitué M^e Scipion Delbreil, demeurant à Cahors, rue du Parc, numéro 12, pour leur avoué aux fins de ladite vente.

Biens à vendre.

- 1^o Une friche située au lieu de Combel-Nègre, commune de Valroufié, portée à la matrice cadastrale de ladite commune, sous le numéro 751, section A, et contenant environ vingt-huit ares soixante centiares ;
- 2^o Une grange et pâtu contigus, sis à Valroufié, portée sous le numéro 1973 P du même plan cadastral et de la même section A, et d'une contenance de vingt-six centiares environ ;
- 3^o Une terre située au même lieu de Valroufié, portée sous les numéros 1923 et 1924 dudit plan cadastral et de la même section, et contenant environ deux ares dix centiares ;
- 4^o Un pré sis à Palouché, porté sous le numéro 1304 dudit plan cadastral de la même section, et contenant environ deux ares quatre-vingts centiares ;
- 5^o Une terre située au même lieu de Palouché, portée sous le numéro 1305 dudit plan et de ladite section, et contenant environ quatre ares vingt centiares ;
- 6^o Une terre située au lieu dit le Verdier, portée sous le numéro 1579, du même plan et de la même section et contenant environ cinq ares, vingt centiares ;
- 7^o Une terre située au lieu de Combe-Grande commune dudit Valroufié, portée sous les numéros 1361 et 1362, dudit plan et de ladite section, et contenant environ neuf ares, soixante centiares ; une partie de cet immeuble est ou a été en pré.

Tous ces immeubles sont situés dans la commune de Valroufié, canton et arrondissement de Cahors, et dépendant tous de la faillite dudit sieur Bernard Ferby, ils seront vendus aux enchères devant M. Galup, juge au tribunal civil, commis à ces fins, et aux charges et conditions ramenées dans le cahier des charges déposé au greffe dudit tribunal.

L'adjudication en sera faite le **vingt quatre Juin** prochain, à l'heure de onze du matin, par devant ledit M. Galup, au palais de justice de la ville de Cahors, dans la salle ordinaire des criées.

Elle aura lieu en quatre lots composés comme suit :

- Le premier, des articles un, deux et trois du cahier des charges et du présent placard, sur la mise à prix de..... 300 fr.
- Le second, des articles quatre et cinq dudit cahier des charges et du présent placard, sur la mise à prix de..... 100 fr.
- Le troisième de l'article six dudit cahier des charges et du présent placard, sur la mise à prix de..... 200 fr.
- Et le quatrième, de l'article sept dudit cahier des charges et du présent placard, sur la mise à prix de..... 200 fr.

Pour extrait certifié véritable,

A Cahors, le vingt-huit mai mil huit cent soixante dix-neuf.

L'acoué poursuivant,
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le
mai mil huit cent soixante dix-neuf F^o
C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : GIBERT, receveur.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la maison Abel Pilon (A. le Vasseur, gendre et successeur). Cette administration dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner ; le Crédit littéraire et musical présente en effet des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison le plus complet de ceux qui existent en librairie ; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies, 2 beaux volumes, contenant 106 cartes gravées et coloriées

matière de dix volumes in-8^o. Prix : 125 francs, payables 20 francs tous les 4 mois. — Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Grand Atlas universel de Géographie ancienne et moderne, par DUFOUR, le plus complet de tous les atlas, 40 cartes double in-folio colombier sur beau papier, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix : 90 francs ; avec étui, 95 fr., payables 20 francs tous les 4 mois. — Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par CH. D'ORBIGNY, avec la collaboration de membres de l'Académie des Sciences. Nouvelle édition, comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 350 planches, soit environ 1,000 sujets coloriés. Prix, broché : 480 francs, payables 50 francs par trimestre. — Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Le Règne végétal ou traité de botanique générale. 17 beaux volumes grand in-8^o, dont 9 volumes de texte et 8 volumes Atlas, contenant plus de 3,000 dessins finement coloriés. Prix, cartonné : 800 francs, payables 60 francs par trimestre. — Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, Paris.

Actions de la Compagnie Générale Transatlantique

Le Crédit général Français, 46, rue Le Peletier, à Paris, vend et livre IMMEDIATEMENT à ses guichets, dans ses succursales et dans ses Agences des départements

LES ACTIONS
de la Compagnie générale Transatlantique
au prix de 385 francs

Coupon de 15 fr. échéant le 2 juillet détaché.

M. CHERVIN, Directeur-fondateur de l'Institution des Bègues de Paris

commencera le 30 Juin, à Toulouse, Hôtel du Midi, un cours de diction à l'usage des Bègues. Le Cours dure vingt jours. La Méthode-Chervin a reçu l'approbation de l'académie de médecine. Traitement spécial pour le blèsement, le brèdouillement et tous les autres défauts de prononciation. — S'adresser à l'avance en écrivant, à Paris, 90, avenue d'Eylau.

Vente de 32,000 Actions
DE
LA MÉTROPOLE
Compagnie d'Assurances contre l'Incendie

SOCIÉTÉ ANONYME AU
Capital de 20 MILLIONS de francs
DIVISÉ EN 40,000 ACTIONS DE 500 FR. CHACUNE
(libérées du quart)

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
M. OSENE (J), G. O. ✱, ancien ministre de l'agriculture et du commerce, *Président*.

MM.
RAYVET (Ad.), ✱, Manufacturier.
GIRAudeau (A.), de la maison GIRAudeau et C^e, Négociant.
HENNECART, ancien Juge au tribunal de commerce.
MAUGNY (C^e de), ✱, Propriétaire.
OUTREY, C., ✱, Administ. de la Société du Laurium.
PÉPIN LEHALLEUR (R), Propriétaire.
REBOUL (E.), ✱, Directeur de la C^e d'assurances sur la Vie l'Atlas.
SAINT (F.), Négociant.
SAINT ROMAN (C^e de), ✱, Propriétaire.
WELLES DE LA VALLETTE (C^e de), O. ✱, Administ. de la C^e des chemins de fer de l'Ouest.

Directeur :
M. L. COLOMBET, ancien directeur-adjoint de la C^e d'assurances contre l'incendie la France.

Ces actions mises en vente par le groupe des fondateurs de la Compagnie sont offertes au public au prix de 725 fr., soit en déduisant les 375 fr. non versés :

330 francs
NET A PAYER COMME SUIV :
100 fr. en faisant la demande.
250 fr. au 1^{er} juillet au moment du transfert des Titres.

LES DEMANDES D'ACTIONS SONT REÇUES :
Les 3 et 6 Juin

A Paris : A la Société Générale, 54, rue de Provence, et dans les bureaux de quartier.
En province : Dans toutes les succursales de la Société générale, et chez ses correspondants.

On peut dès maintenant transmettre des demandes d'actions par lettres chargées, adressées à la Société générale, à Paris, où à l'une de ses succursales. En cas de réduction, la répartition sera proportionnelle aux demandes.
Le Prospectus et les Statuts sont tenus à la disposition de toute personne qui en fera la demande.

LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE.
Pour tous les extraits et articles non-signés
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

Photographie Artistique

C. BONNEMER
PHOTOGRAPHE

Boulevard Sud, ancienne MAISON HONORÉ

Spécialités de Cartes émaillées, Portraits Rembrand, Cartes-album, Portraits dits de famille, Reproductions, Vues, Grandissements, Retouches en noir, au pastel, à l'huile et à l'aquarelle. Groupes et Portraits après décès.

Emaux photographiques faits au feu et garantis inaltérables.

Ateliers ouverts de 8 h. du matin à 6 h. du soir.

RECUEIL

DE

Vieilles Chansons Quercynaises
par M. DAYMARD,

Ingénieur civil à Sérignac.

En vente à Cahors, à la Librairie GIRMA, Prix : 1 fr. — par la poste 1 fr. 20.

DOUCEDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ,
à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.

20 à 25 % de Revenu par An, payables par Mois

SÉCURITÉ ABSOLUE
Résultats des Années 1875, 1876, 1877 et 1878

Brochure explicative : 60 centimes.
S'adresser à la CAISSE DES REPORTS, 77, rue Richelieu, Paris.

EXTRAIT DE SANG

Les Pilules dragées d'extrait de sang de bœuf, de J.-L.-P. Duroy, pharmacien, lauréat de l'Institut, contiennent le fer même du sang, et tous ses autres principes nutritifs, organiques et minéraux concentrés ; c'est donc un fortifiant aussi complet que naturel, reconnu par les médecins, supérieur aux ferrugineux ordinaires, au quinquina, à la viande crue, etc. 4 fr. le flacon, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

Dépôt à Cahors, droguerie Vinel.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location!

AVIS

Aux Pharmaciens, Droguistes, Photographes,
CHIMISTES, etc., etc.

Eau distillée

13 c. le litre.

A l'Imprimerie A. LAYTOU, rue Valentré.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Offre d'Agence

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien chauffer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGLARD, 14, rue Rambuteau, à Paris, Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants.

A VENDRE
Une Machine

A Vapeur Locomobile, d'occasion
De la force de 4 chevaux, servant à battre les blés, fonctionnant très-bien et fabriquée par un des meilleurs constructeurs.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. COURTEJOUL, forgeron à Souillaguet, par Gourdon.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salons réservés aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Ecrire : Administration de la C^e concessionnaire

PARIS, 22, Boulevard Montmartre

LES PÉNITENTS

Origines, Histoire, Statuts des Pénitents du Midi de la France, etc.

Par M. B. MASSABIE,

Curé de N.-D.-du-Puy, à Figeac.

Ouvrage utile non-seulement aux Pénitents, mais à toutes les Confréries d'hommes et aux Corps de métier.

A Figeac, chez l'auteur : 3 fr. 50 (franco par la poste).

A Cahors, chez M. Crayssac, libraire.